



3^{ème} trimestre 2018, N° 105

Normes, projets de normes	1
Validations AFNOR	2
Réglementation : France, Union européenne	3
Revue de presse – revue du net	4-5
Références bibliographiques avec table des matières, mots clés	annexe

ACTALIA Cecalait

Rue de Versailles - B.P. 70129
39801 POLIGNY CEDEX
FRANCE
www.cecalait.fr
www.actalia.eu



NORMES, PROJETS DE NORMES

Classement alphabétique par thème

Normes parues

FORMULES INFANTILES ET PRODUITS NUTRITIONNELS POUR ADULTES	
ISO 20635 Juillet 2018	FORMULES INFANTILES ET PRODUITS NUTRITIONNELS POUR ADULTES Détermination de la teneur en vitamine C par chromatographie liquide à (ultra) haute performance avec détection ultra violette (CL(U)HP-UV)
ISO 20636 Juillet 2018	FORMULES INFANTILES ET PRODUITS NUTRITIONNELS POUR ADULTES Détermination de la teneur en vitamine D par chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse
LAIT, PRODUITS LAITIERS, FORMULES INFANTILES ET PRODUITS NUTRITIONNELS POUR ADULTES	
ISO 21422 (FIL 242) Septembre 2018	LAIT, PRODUITS LAITIERS, FORMULES INFANTILES ET PRODUITS NUTRITIONNELS POUR ADULTES Détermination de la teneur en chlorures – Méthode par titrage potentiométrique
MICROBIOLOGIE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE	
ISO 6888-1/A2 Juillet 2018	MICROBIOLOGIE DES ALIMENTS Méthode horizontale pour le dénombrement des staphylocoques à coagulase positive (Staphylococcus aureus et autres espèces) – Partie 1 : technique utilisant le milieu gélosé de Baird-Parker – Amendement 2 : Ajout d'un essai alternatif de confirmation utilisant la méthode de piqûre sur RPFA
NF EN ISO 18593 (V08-035) Juillet 2018	MICROBIOLOGIE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE Méthodes horizontales pour les prélèvements de surface <i>Remplace NF ISO 18593 de 2004</i>

VALIDATIONS AFNOR

Liste des méthodes alternatives d'analyses votées positivement par le Bureau Technique NF Validation

Intitulé	Date	N° d'attestation	Description
PROLONGATION DE VALIDITE DE VALIDATION			
LISTERIA PRECIS™	Date validation : 15.09.2006 Extension : 29.03.2007 Reconduction : 02.07.2010 et 03.07.2014 Fin de validation : 15.09.2018 Prolongation jusqu'au 31.03.2019	UNI-03/05-09/06	Dénombrement des <i>Listeria monocytogenes</i> Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production
RAPID³ L. MONO DETECTION	Date validation : 07.09.1998 Extension : 25.09.2008 Reconduction : 28.11.2002, 28.09.2006, 01.07.2010 et 03.07.2014 Fin de validation : 15.09.2018 Prolongation jusqu'au 31.03.2019	BRD-07/04-09/98	Détection des <i>Listeria monocytogenes</i> et des <i>Listeria spp</i> Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production
RAPID³ LISTERIA SPP.	Date validation : 15.12.2006 Extension : 29.03.2007 Reconduction : 01.07.2010 et 27.11.2014 Fin de validation : 15.12.2018 Prolongation jusqu'au 31.03.2019	BRD-07/12-12/06	Détection des <i>Listeria spp.</i> Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production
ALOA COUNT	Date validation : 15.09.2006 Extension : 04.10.2012 et 28.03.2013 Reconduction : 02.07.2010 et 03.07.2014 Fin de validation : 15.09.2018 Prolongation jusqu'au 30.10.2018	AES-10/05-09/06	Dénombrement des <i>Listeria monocytogenes</i> et des <i>Listeria spp.</i> Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production
MICROSEQ[®] SALMONELLA	Date validation : 24.09.2010 Extension : 11.05.2012 et 04.07.2013 Reconduction : 03.07.2014 Fin de validation : 24.09.2018 Prolongation jusqu'au 31.03.2019	ABI-29/02-09/10	Détection des salmonelles Tous produits d'alimentation humaine et animale, matières fécales des animaux et échantillons environnementaux au stade de la production primaire

Les textes des attestations de validation, ainsi que la liste récapitulative, sont disponibles sur le site : <http://www.afnor-validation.org/afnor-validation-methodes-validees/methodes-agroalimentaire.html>

REGLEMENTATION

NOUVEAUTES DANS LA REGLEMENTATION : FRANCE

APPELLATION D'ORIGINE

J.O.R.F. n° 171 du 27 juillet 2018 – Arrêté du 23 juillet 2018 modifiant le décret du 8 mars 2007 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Cantal » ou « Fourme de Cantal » et l'arrêté du 19 mars 2008 relatif à une dérogation temporaire accordée à certains ateliers d'affinage de l'appellation d'origine contrôlée « Cantal » ou « Fourme de Cantal »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037252642&dateTexte=&categorieLien=id#>

J.O.R.F. n° 204 du 5 septembre 2018 – Arrêté du 29 août 2018 relatif à la modification du cahier des charges de l'appellation d'origine protégée « Brie de Meaux »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037365623&dateTexte=&categorieLien=id#>

J.O.R.F. n° 205 du 6 septembre 2018 – Arrêté du 29 août 2018 relatif à la modification du cahier des charges de l'appellation d'origine protégée « Abondance »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037368058&dateTexte=&categorieLien=id#>

J.O.R.F. n° 205 du 6 septembre 2018 – Arrêté du 29 août 2018 relatif à la modification du cahier des charges de l'appellation d'origine protégée « Brie de Melun »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037368065&dateTexte=&categorieLien=id#>

J.O.R.F. n° 205 du 6 septembre 2018 – Arrêté du 30 août 2018 modifiant l'arrêté du 12 septembre 2017 relatif à la modification des cahiers des charges des appellations d'origine protégées « Beurre d'Isigny » et « Crème d'Isigny »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037368074&dateTexte=&categorieLien=id#>

NOUVEAUTES DANS LA REGLEMENTATION : UNION EUROPEENNE

APPELLATION D'ORIGINE

J.O.U.E. L 224 du 5 septembre 2018 – Règlement d'exécution (UE) 2018/1213 de la Commission du 28 août 2018 enregistrant une dénomination dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Rucavas baltais sviests (IGP) (beurre)]

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.224.01.0001.01.FRA

J.O.U.E. L 233 du 18 septembre 2018 – Règlement d'exécution (UE) 2018/1244 de la Commission du 4 septembre 2018 approuvant une modification non mineure du cahier des charges d'une dénomination enregistrée dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Bleu des Causses (AOP) (fromage)]

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.233.01.0001.01.FRA

NOUVEL ALIMENT

J.O.U.E. L 187 du 24 juillet 2018 – Règlement d'exécution (UE) 2018/1023 de la Commission du 23 juillet 2018 portant rectification du règlement d'exécution (UE) 2017/2470 établissant la liste de l'Union des nouveaux aliments

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.187.01.0001.01.FRA

REVUE DE PRESSE – REVUE DU NET

Classement alphabétique des mots-clés

ADDITIFS ALIMENTAIRES

Re-evaluation of calcium silicate (E 552), magnesium silicate (E 553a(i)), magnesium trisilicate (E 553a(ii)) and talc (E 553b) as food additives

<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903/j.efsa.2018.5375>

► Le groupe scientifique de l'EFSA sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments (ANS) a émis un avis scientifique sur l'innocuité du silicate de calcium (E 552), du silicate de magnésium (E 553a) et du talc (E 553b). Le groupe scientifique a conclu que l'innocuité du silicate de calcium (E 552), du silicate de magnésium (E 553a (i)), du trisilicate de magnésium (E 553a (ii)) et du talc (E 553b) en tant qu'additifs alimentaires, notamment dans le fromage, ne peut être évaluée et que les doses admissibles préalablement sont obsolètes. Un complément d'évaluation doit donc être mené.

APPELLATIONS D'ORIGINE

Avis relatif à l'approbation par la Commission européenne de la modification du cahier des charges de l'appellation d'origine protégée « Bleu des Causses »

https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-c25d2a07-5901-4fe5-9dfa-4b8910733b14

► Cet avis porte à la connaissance du public la publication du règlement d'exécution (UE) 2018/1244 approuvant une modification non mineure du cahier des charges de l'AOP Bleu des Causses. La version modifiée du cahier des charges est jointe à cet avis.

Cahier des charges de l'appellation d'origine « Brie de Meaux »

Cahier des charges de l'appellation d'origine « Brie de Melun »

Cahier des charges de l'appellation d'origine « Abondance »

https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-4b70380a-eed6-4ac2-9aa7-0c0e5a8b7f60

https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-b4555578-f2a6-4374-8f6f-6167ef3d2c3c

https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-63b62c15-490c-417a-bde8-c72f4f4c4711

► Cahiers des charges des appellations d'origine citées ci-dessus homologués par les arrêtés du 29 août 2018 publiés au Journal Officiel de la République Française des 5 et 6 septembre 2018.

METAUX LOURDS

Instruction technique DGAL/SDPAL/2018-483 du 25 juin 2018

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-483>

► Cette instruction, qui abroge l'instruction technique DGAL/SDPAL/2016-749 du 21 septembre 2016, liste les méthodes officielles référencées pour la réalisation des analyses officielles de détermination des teneurs en éléments traces métalliques (arsenic, plomb, cadmium et mercure) dans les denrées alimentaires d'origine animale.

NOUVEL ALIMENT

Safety of whey basic protein isolates as a novel food pursuant to Regulation (EU) 2015/2283

<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903/j.efsa.2018.5360>

► Suite à une demande de la Commission européenne, le groupe scientifique de l'EFSA sur les produits diététiques, la nutrition et les allergies a été invité à rendre un avis sur l'isolat protéique de lactosérum en tant que nouvel aliment, notamment dans les préparations pour nourrissons et les préparations de suite. Le groupe scientifique a conclu que le nouvel ingrédient alimentaire cité préalablement est sûr dans les utilisations et les niveaux d'utilisation proposés.

PAIEMENT DU LAIT

Décision relative à la reconnaissance de méthodes d'analyses de micro-organismes et de cellules somatiques dans le lait cru de vache, de chèvre ou de brebis

https://info.agriculture.gouv.fr/grdei/site/bo-agri/document_administratif-9b2d6675-bda2-444b-be4e-b8b6c7ffb072

► Les méthodes CNIEL PROC CE version 07 et CNIEL GTBC version 05 sont reconnues respectivement pour le dénombrement des cellules somatique et le dénombrement des micro-organismes à 30 °C dans le lait cru de vache, de chèvre ou de brebis à partir du 1^{er} juin 2018 et du 1^{er} octobre 2018.

La Lettre de CECALAIT est éditée par ACTALIA Cecalait, B.P. 70129, 39801 POLIGNY CEDEX
ACTALIA : association. Président : Eric LESAGE ; Directeur : Thierry PETIT
Directeur de la publication : Thierry PETIT
Créatrice : Annette BAPTISTE
Maquette : A. BAPTISTE, I. BECAR
Responsable de la rédaction : Carine TROUTET - E-mail : c.troutet@actalia.eu
Relecture : JR BONDIER
Rédaction achevée le 1^{er} octobre 2018
Impression : ACTALIA Cecalait, B.P. 70129, 39801 POLIGNY CEDEX – FRANCE
Tél. : 33.(0)3.84.73.63.20 - Télécopie : 33.(0)3.84.73.63.29
3^{ème} trimestre 2018
Dépôt légal : à parution
ISSN 1298-6976